



FORMATION **A**VANTAGES **I**NFORMATIONS **R**ÉSEAUX

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Cette année les délégués se réuniront le

SAMEDI 27 JUIN 2009

à la salle des Ouches, au secrétariat central à Genève.

Ce sera l'occasion de voir notre immeuble qui se porte bien pour ses 36 ans.



C

ommunications

officielles de la



CANDIDAT

Actif

LA VAUDOISE

Engeler Ronald - 1953
Case postale 38 -
1376 Goumoens-la-Ville
Consultant-indépendant - Finance
Présenté par M. M. Chuard

ADMISSIONS

Actifs

BIENNE

Burkhalter Frédéric
Rue Louis de Savoie 4
1110 Morges

LA FRIBOURGEOISE

Colliard Marc
Rue de la Vieille école 17
1623 Semsales



Note triste

Nous avons le pénible devoir
d'informer nos membres du
décès de nos collègues et amis :

Baume Jean-Pierre

membre de la section de Biemme
depuis 1990, décédé le 25 avril
2009 à l'âge de 78 ans.

Blanc Claude

membre de la section de La
Fribourgeoise depuis 1981,
décédé le 24 avril 2009 à l'âge de
59 ans.

Vallotton Pierre

membre de la section de Genève
depuis 1973, décédé le 2 mai
2009 à l'âge de 85 ans.



DATES IMPORTANTES A RETENIR

- **Assemblée des délégués:**
le samedi 27 juin 2009
- **Assemblées des présidents:**
le mercredi 27 mai 2009 à 17h00
le samedi 21 novembre 2009 à 10h00
- **Tournoi de pétanque:**
le samedi 5 septembre 2009
- **Conférence sur le burn-out:**
le samedi 12 septembre 2009

Editeur: Mensuel de la FAIR – Fédération des Agents
Indépendants et Représentants – Rue Camille-Martin 20
– 1203 Genève – Tél. 022 796 07 11 – Fax 022 797 35 30
– **Président central:** M. Marc Schenker – **Rédacteur
responsable:** Secrétariat central. **Tarif de la publici-
té:** annonces: page 1/1 n/b Fr. 900.-; **réclames:**
3 col. de 54 mm à la page Fr. 1.70 le mm; **Impression:**
Lenzi SA, 56, rte du Nant-d'Avril, 1214 Vernier-Genève,
Tél. 022 341 13 22, Fax 022 341 36 17.



GRAND TOURNOI DE PETANQUE

Samedi 5 septembre 2009

Au boulodrome du Terraillet
à Bulle

Réservez cette journée !

COMITÉ DIRECTEUR

Le Comité directeur s'est réuni le lundi 20 avril, au restaurant Romantica à Bienne.

Les premiers points de l'ordre du jour sont acceptés sans problème particulier.

M. M. Chuard, trésorier central, donne les résultats financiers de la fin du 1^{er} trimestre. Les intérêts hypothécaires pour un montant de fr. 76 688.75, ainsi que l'amortissement trimestriel de fr. 30.000.- sont payés au 31 mars 2009. En ce qui concerne les cotisations, le 1^{er} rappel a été envoyé début avril 2009.

M. M. Conus lit un rapport de la dernière séance de la commission des examens sous sa forme actuelle. Les comptes définitifs doivent encore être bouclés par M. M. Lelli, président de cette commission.

Pour ce qui concerne la continuité de la formation professionnelle, le président central fait le nécessaire pour se mettre en

contact avec les nouveaux responsables, notamment SMC et Markom.

Le cours "Comment gérer l'évidence" a eu lieu dans une bonne ambiance. Le Comité directeur fait le point sur l'organisation des futurs cours.

Le prochain sujet prévu, à la demande des participants, sera le Burn out. Il sera le complément du cours organisé en 2008.

Le Comité directeur a préparé la prochaine Assemblée des présidents, qui aura lieu le 27 mai 2009 à Pringy. Il a fallu prévoir la prochaine révision des Statuts qui doivent être acceptés par les présidents de sections avant d'être ratifiés par les délégués à l'Assemblée des délégués.

Les responsables de régions présentent un rapport sur les contacts qu'ils ont eus avec les présidents, notamment pour l'organisation de diverses manifestations et de campagnes de recrutement.

Le site internet oblige encore quelques aménagements. Le Comité directeur aimerait également remettre au goût du jour les "Avantages" et en trouver de nouveaux, toujours dans l'intérêt des membres FAIR.

M. M. Chuard présente ses démarches pour la réfection de la toiture, il attend encore les derniers devis qui doivent tenir compte des prix et de la technique actuels.

Le Comité directeur prend connaissance du courrier parvenu au secrétariat central, qui demande des décisions ou des réponses de sa part.

Le président central clôt la séance à 19h00.

* * *



Le Comité directeur et le secrétariat central souhaitent un très bon anniversaire à M. Marcel Chuard, né le 28 juin et lui adressent leurs meilleurs vœux.

Veste de signalisation



Offre intéressante pour les automobilistes mais également pour les promeneurs, les joggeurs ou les personnes en scooter. Cette veste de signalisation à un prix très attractif est pratique elle améliore votre sécurité et permet d'être plus visible.

Prix spécial pour un gilet de sécurité (taille unique, couleur jaune) CHF 5.--

+ frais de port

Bulletin de commande à retourner à FAIR,
rue Camille-Martin 20, 1203 Genève

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

NPA/Localité.....

Nombre de gilets.....

Date et signature

Visitez notre site Internet !



site: www.f-a-i-r.ch
e-mail: info@f-a-i-r.ch



Cours sur le Burn Out II

SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2009

au Centre de Perfectionnement et d'Information (CPI)

(En face du centre Coop)

Route des Grives 2 – 1763 Granges-Paccot

Le cours aura lieu de 8h30 à 11h45 et aura comme objectif :

Connaître le mécanisme du burn out, les étapes conduisant au burn out et identifier les signes précurseurs.

- > La différence entre le stress et le burn out
- > Les étapes conduisant au burn out
- > Le moment-clé de la perte de contrôle sur sa propre vie et les motifs y relatifs
- > Les symptômes physiques et/ou psychologiques
- > Les réactions avant la dépression
- > Les comportements, attitudes, personnalités à risque

Prix du cours : Fr 40.- pour les membres FAIR et Fr 60.- pour les non-membres

Repas facultatif

Si vous êtes intéressé par ce cours, veuillez prendre rapidement contact avec notre secrétariat central à Genève au 022 796 07 11 ou fax 022 797 35 30 ou e-mail info@f-a-i-r.ch

↓ **BULLETIN D'INSCRIPTION à compléter et renvoyer au secrétariat central à Genève.**

Nom : Prénom :

Adresse : N° postal et localité :

Téléphone :

Nombre de personnes y compris le soussigné :

Nombre de personnes pour le repas (facultatif) y compris le soussigné

Date : Signature :

INFOS-SECTIONS

Date d'expédition pour les textes d'Infos-Vente de juillet/août 2009: le 15 juin 2009

BIEL / BIENNE

Président : Raymond Burkhalter
Case postale 1722 - 2501 Bienne
Tél. 032 341 56 01 - Natel 079 631 34 63 - Fax 032 341 80 48

Secrétaire et correspondant au journal: Le comité
Local et stamm:

Restaurant Romantica – Allmendstrasse – 2562 Port
Tél. 032 331 56 55 – Tous les vendredis, dès 17h30

AGENDA 2009

- **Vendredi 12 juin**
souper filets de perches
- **Samedi 17 octobre**
assemblée générale
- **Vendredi 13 novembre**
soirée fondue

Vœux de rétablissement

Des vœux de rétablissement à notre ami Ralph Meyerhans, de la part de tous ses amis, le Comité directeur, le secrétariat central, le comité et les membres de la section de Bienne.

Et un joyeux anniversaire à ...

Paronitti Serge, né le 1^{er} juin
Inderwildi Pierre-Alain, né le 4 juin
Schneider Georges, né le 8 juin
Elmer Pierre, né le 10 juin
Giauque Michel, né le 22 juin
Chuard Marcel, né le 28 juin
Schmitt Gilbert, né le 29 juin



LA FRIBOURGEOISE

Président: Jean-Pierre Staehlin
Route de la Gravière 8 – 1782 Cormagens
Tél. + Fax 026 466 70 40 – Natel 079 301 23 84
E-mail: jpstahlin@bluewin.ch

Correspondant au journal: Le comité

Adresse postale: FAIR, Section La Fribourgeoise
Case postale 563 – 1701 Fribourg

Local: Auberge d'Avry Rosé – 1754 Avry

AGENDA 2009

- **Dimanche 7 juin**
pique nique des familles
- **Samedi 29 août**
sentier gourmand à Sorens
- **Samedi 31 octobre**
assemblée générale

Infos-Seniors

Notre stamm du vendredi 3 avril a eu lieu pour la dernière fois au Lavapesson à Granges-Paccot, avec la présence de 9 amis et un s'est excusé.

Nous avons enfin organisé nos sorties et visites pour 2009. Voici les dates et les lieux :

- 1) Sortie/visite au Centre-nature ASPO à La Saugue/Cudrefin le 18 juin 2009
- 2) Sortie à La Chia avec les amis seniors de La Vaudoise le 18 septembre 2009
- 3) Visite des trains miniatures du Kaeserberg à Granges-Paccot le 20 novembre 2009

Merci à Albert Cotting pour le travail préparatoire de la sortie visite N°1 au Centre-nature ASPO.

J'espère que les seniors FAIR de La Fribourgeoise répondront par leur présence à ces sorties, vous recevrez une invitation personnelle pour chacune d'elles.

Les organisateurs comptent sur vous. Merci...

Le temps a vite passé et nous n'avons pu faire que deux parties de Jass.

Prochain stamm : le vendredi 5 juin à l'Union de Montagny-la-Ville dès 14h.

A bientôt.

Votre retraité
Jean-Claude Robner

Et un joyeux anniversaire à ...

Andrey Paul, né le 4 juin
Gachoud Francis, né le 9 juin
Rihs Jean-Marc, né le 9 juin
Imobersteg Evelyne, née le 19 juin
Buchs Michel, né le 24 juin
Teyras Hubert, né le 28 juin



Auberge d'Avry-Rosé

Mayon et Charly Page

Rte de Rosé 46 - 1754 Avry
c.page@bluewin.ch

Tél. 026 470 04 80

Fax 026 470 04 81

Nat 079 683 90 44

Fermeture: le dimanche dès 18 h
et le lundi

Grande place de parc

- Restauration
- Menu du jour
- Salle à manger
- Salle pour banquets
- Chambres d'hôtes



Section de Bienne

Sortie des 16 et 17 mai 2009 avec le

train des Glaciers

Rendez-vous à l'aube et par chance, le soleil est présent.

Après Berne, on nous sert café et croissants, pour mettre tout le groupe dans l'ambiance.



A Brigue, départ avec le train des Glaciers, dans un wagon panoramique. Les paysages sont magnifiques, la traversée des gorges impressionnantes, la neige n'est pas loin, et dans les vallées le printemps arrive. Dans les champs, les fleurs sont au rendez-vous.



Un repas est servi pendant le trajet, avec les virages, le service est parfois périlleux.



A Coire, le groupe se partage, une partie visite la ville et l'autre continue le trajet en direction de Saint-Moritz. Dans les villages, nous observons de petites églises avec des clochers magnifiques, tous différents les uns des autres.



La journée se termine par un repas au restaurant Drei Könige.

Dimanche matin, départ pour Davos et une excursion à la Schatzalp. Chacun a le grand plaisir de profiter d'une nouvelle belle journée sous le soleil.

Merci aux organisateurs.

LA VAUDOISE

Président: Philippe Reymond
Route de Cuarnens 6 – 1308 La Chaux
Privé 021 861 42 84 – Natel 079 458 79 36
Fax 021 861 35 58
Correspondant au journal: Samuel Duvanel

AGENDA 2009

- **Samedi 20 juin**
sortie avec la section de Genève
- **Jeudi 25 juin**
visite du Zoo de Servion
- **Jeudi 22 octobre**
assemblée générale

Et un joyeux anniversaire à ...

Stevanato Amedeo, né le 5 juin
Machoud André, né le 6 juin
Marendaz Jacques, né le 6 juin
Martinet Jean-Paul, né le 10 juin
Tortoriello Lucien, né le 10 juin
Anselmo René, né le 12 juin
Stefanelli Donato, né le 27 juin



NEUCHÂTEL

En cas de nécessité, veuillez vous adresser à MM. Jean-Claude Moy ou Michel Bertholet, présidents d'honneur.

Chers Collègues et amis de Neuchâtel

Etant donné que votre section reste sans comité, les sections de Bienne et de La Chaux-de-Fonds ont décidé de vous envoyer, par l'intermédiaire du journal INFOS-Vente, une convocation lors de chaque manifestation. Profitez-en, vous serez les bienvenus dans ces sections.

AGENDA 2009

- **Samedi 20 juin**
pique-nique
- **Vendredi 23 octobre**
assemblée générale

Et un joyeux anniversaire à ...

Rochat Claude-Alain, né le 9 juin
Millioud René, né le 14 juin
Russi Cédric, né le 20 juin
Halter Hans, né le 21 juin
Fallet Francis, né le 27 juin
Lechenne Marily, née le 28 juin



VALAIS

Président: Gaston Vouilloz
Case postale 218 – 1820 Montreux
Natel 079 622 02 36
E-mail: gaston.v@bluewin.ch

Correspondant au journal: le comité

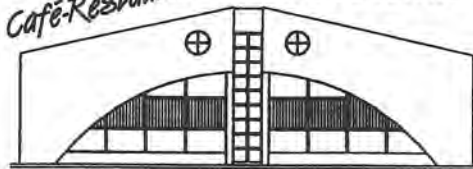
Local et stamm:

Monthey: Rest. du Pont du Rhône –
Martigny: Rest. de la Bourse, Motel et Café-Restaurant des Sports

AGENDA 2009

- **Dimanche 21 juin**
sortie des familles
- **Septembre**
tournoi de pétanque
- **Vendredi 16 octobre**
assemblée générale

Café-Restaurant du Pont-du-Rhône



Fermé le dimanche

Famille Fracheboud-Voutaz – Tél. 024 472 80 40 – 1870 Monthey

Et un joyeux anniversaire à ...

Di Piazza Jérôme, né le 12 juin
Toll Johan, né le 14 juin
Carron Gaby, né le 16 juin
Fournier Marcel, né le 26 juin
Cheseaux Jacques, né le 30 juin
Savioz Roger, né le 30 juin



« L'efficacité de votre organisation professionnelle dépend très nettement de ses effectifs. Il est par conséquent dans votre intérêt de gagner à sa cause le plus de collègues possible. »





Comment sécuriser son réseau Wifi ?

Etape 1 : Créez les identifiants de votre réseau

Si les modems des FAI sont généralement protégés à l'origine, les routeurs Wifi quant à eux ne le sont pas.

Il faut donc entrer dans l'interface de configuration et changer les paramètres de votre matériel.

Le SSID est l'identifiant de votre réseau tandis que la clé de sécurité (WEP ou WPA) sert à en garder l'accès.

Etape 2 : Reportez la clé de sécurité

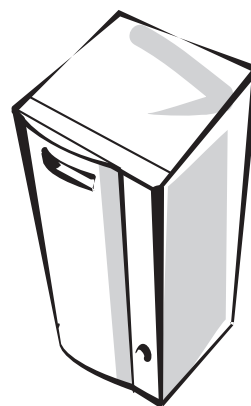
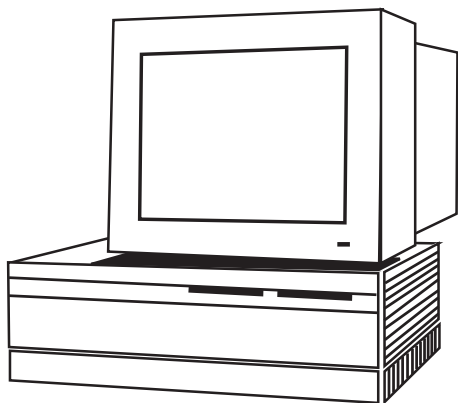
Une fois votre clé choisie (ou assignée par la configuration d'origine), vous devez bien la noter et la conserver car elle servira à identifier vos appareils lorsqu'ils accéderont à Internet. Notez-la précisément dans leurs paramètres de configuration Wifi.

Etape 3 : Limitez les adresses IP

Vous avez la possibilité d'assigner à chaque appareil connectable des adresses IP locales fixes et n'autoriser l'accès qu'à ces adresses. Ainsi, votre modem rejettera toutes les tentatives de connexions étrangères.

N'oubliez pas d'ajouter (ou d'effacer) les IP de vos nouveaux (ou anciens) matériels.

Microactuel Été 2008



Présentation de fiches-mémos

Ne rédigez jamais in extenso vos interventions - même si vous croyez calmer ainsi vos doutes et apaiser votre anxiété. Vous en tireriez davantage de dégâts que de bénéfices. Avec une bonne signalétique, un code couleur constant et en respectant des niveaux de titre, la fiche s'avère un document durable dont vous pouvez vous libérer aisément parce qu'il est propre et parfaitement visuel. Autre grand avantage : la fiche ne se lit pas.

Inconvénients de rédiger le texte en entier

- Vous passez pour quelqu'un de consciencieux, mais mal à l'aise.
- Votre effort pour lire vous coupe de l'auditoire.
- Le texte manque de souplesse. Il est peu adaptable au contexte.
- Votre attention est perturbée. Vous mettez tous vos efforts à ne rien oublier.
- Vous êtes prisonnier de vos développements.
- Vous risquez de débiter votre exposé sur un ton monocorde et il n'y a rien de plus ennuyeux.

Avantages de noter les idées essentielles

- Vous donnez l'image de quelqu'un d'expérimenté et d'organisé.
- Vous maintenez constamment le contact du regard avec votre public.
- Vous vous donnez la possibilité d'intervenir de façon plus spontanée.
- Vous mettez tous vos efforts à raisonner. Vous allez à l'essentiel.
- Vous n'êtes pas gêné par les interruptions éventuelles : questions, commentaires.
- Votre discours est vivant : vous vous reprenez, faites des répétitions, posez des questions... l'émotion passe.

Rédaction des fiches

- Utiliser une seule fiche par idée et numéroter vos feuilles.
- Faire ressortir les mots-clés. Inutile de rédiger des phrases sauf pour l'introduction et la conclusion, voire pour les passages où vous craignez de buter.
- Mentionner les indications de temps pour chaque phrase du développement.

- Souligner les transitions : "premièrement", "deuxièmement" - a fortiori si vos interlocuteurs sont censés prendre des notes. Ils suivront mieux le fil de votre pensée.

Avantages des fiches

- Dégager les éléments principaux à traiter
- Identifier le squelette du plan
- Valider les transitions
- Apprécier la logique du développement
- Visualiser les étapes de votre intervention
- Spécifier les éléments qui corroborent votre discours (vidéo, transparent...)

Mise en page des fiches

- Composer vos fiches à l'aide d'un traitement de texte. Vous y gagnez en clarté et vous pouvez jouer sur la typographie pour définir des niveaux de titre.
- Eviter de jouer sur plusieurs types de caractères. Vous ne vous y retrouveriez plus dans la signalétique. Travailler avec une police de caractère que vous déclinez.
- Adopter un corps suffisamment grand et un caractère typographique lisible : de l'Helvetica ou du Times par exemple.
- Aérer : laisser des espaces blancs, le texte sera plus lisible.
- N'écrire que d'un seul côté. Devoir retourner la page constitue une gêne.
- Utiliser différentes couleurs pour hiérarchiser les informations : par exemple le rouge pour le résumé de vos idées, le bleu pour les commentaires, le vert pour les points complémentaires - à mentionner ou pas selon les besoins de l'assistance.
- Imprimer votre texte sur un papier de qualité avec un fort grammage (type Bristol) que vous aurez bien en main.

Pour faire apparaître d'un seul coup d'œil vos différents niveaux de titre, agissez sur les paramètres suivants...

- La police : les caractères typographiques
- Le corps : lettres plus ou moins grandes
- La graisse ; l'épaisseur de la lettre
- Le style : caractères droits, italiques, soulignés
- Les retraits pour marquer visuellement le niveau d'importance
- La couleur : avec un code correspondant
- Les encadrements
- Les pictogrammes et les symboles pour énoncer telle ou telle idée

“Je ne sais pas comment je m’y prends, je cours tout le temps !”

Avez-vous un problème de temps ? Vous devez pouvoir réaliser votre travail dans les heures imparties. Et si ce n'est pas le cas, de deux choses l'une : soit vous manquez d'organisation et de rigueur, soit vous effectuez le travail de deux personnes, car votre temps de travail n'a pas augmenté de manière proportionnelle aux responsabilités que vous avez acquises au fil des années. Dans ce cas, n'hésitez pas à demander l'aide d'un collègue / d'une secrétaire pour vous seconder.

Diagnostic

Identifiez votre problème de temps afin de pouvoir vous attaquer à ses causes. Quels sont vos symptômes ?

- Les journées vous paraissent-elles trop courtes ?
- Remettez-vous souvent les choses au lendemain ?
- Rendez-vous vos rapports bien après la date prévue ?
- Arrivez-vous en retard aux réunions ?
- Avez-vous dix dossiers à terminer à la fois ?
- Oubliez-vous de rappeler un collègue, un client, comme promis ?
- Refusez-vous de participer à des projets qui vous intéresseraient ?
- Emmenez-vous du travail à terminer à la maison ?
- Manquez-vous de disponibilité vis-à-vis de vos collègues ?
- Vous sentez-vous énervé, fatigué, stressé ?



Conseils aux conducteurs chevronnés... et à ceux qui le sont moins !

Trop de piétons fauchés

Pourquoi autant de tués sur les passages piétons ? Pour le savoir, les clubs automobiles européens ont mené l'enquête dans dix-sept métropoles, dont Zurich.

Quelque 8000 piétons perdent chaque année la vie en Europe, dont près de 2000 à un passage protégé, un endroit pourtant réputé sûr. Partant de ce bilan inquiétant, les 18 clubs automobiles européens ont réalisé une vaste investigation dans dix-sept métropoles, dont Paris, Londres, Vienne, Rome, Bruxelles et Zurich. Dans chacune, les experts ont analysé une douzaine de passages de sécurité selon plusieurs critères, notamment la visibilité de jour et de nuit, la qualité de l'aménagement, ainsi que l'accessibilité pour les handicapés et personnes à mobilité réduite.

Feux mal réglés

Le résultat final donne matière à réfléchir : près de 13% des passages piétons n'offrent pas une sécurité satisfaisante, tandis qu'une petite moitié obtient la mention "bon", et un tiers "suffisant". Dans 28 cas, les experts tirent la sonnette d'alarme et appellent les autorités locales à agir d'urgence.

Parmi les défauts les plus fréquemment constatés, on relève

le mauvais réglage des feux avec une phase verte trop courte pour avoir le temps de traverser, l'absence d'îlot de sécurité où se réfugier si le feu passe subitement au rouge, une configuration de la chaussée impraticable en chaise roulante.

Des lauriers pour Zurich

A l'exception de Londres qui caracole en tête du palmarès, la plupart des autres villes présentent simultanément le meilleur et le pire. Dans un même quartier peuvent coexister des passages piétons parfaitement aménagés et d'autres à peine visibles entre deux files de voitures parkées. Heureuse surprise : Zurich échappe à cette regrettable mélange des genres en réalisant un tir groupé au-dessus de la moyenne avec 8 "bon" et 5 "suffisant". La ville des bords de la Limmat reçoit également une brassée de lauriers pour ses passages piétons taillés sur mesure pour les personnes à mobilité réduite, car dénués d'obstacles et dotés pour la plupart de trottoirs abaissés et de signaux acoustiques pour malvoyants. Autre avantage : les feux ne passent pas du vert au rouge sans cirer gare; une phase de transition jaune permet aux piétons engagés tardivement d'achever leur traversée. Autant de raisons plaçant Zurich dans le peloton de tête de cet Eurotest.

A l'opposé, Bruxelles, pourtant siège des principales institutions en matière de sécurité routière, possède quelques-uns des pires spécimens. Mais ne dit-on pas que les cordonniers sont les plus mal chaussés ? En queue de classement, la capitale belge est accompagnée de Rome et Munich.

Inquiétantes statistiques

Le résultat flatteur de Zurich pourrait inciter à l'euphorie. Mais prudence, car il n'est pas généralisable à l'ensemble de la Suisse. Un coup d'oeil sur les statistiques routières montre avec brutalité que notre pays est l'un des plus mal lotis en matière de sécurité aux passages piétons, et ceci depuis de nombreuses années. Pire, soulignent les auteurs de l'Eurotest : si l'on rapporte la mortalité des piétons au nombre total de tués, la Suisse se retrouve quasiment lanterne rouge européenne, suivie de la seule Norvège : "La Suisse est confrontée à une hausse significative de la mortalité des piétons, note le rapport final. Elle devrait s'en inquiéter, d'autant qu'elle figure parmi les pays offrant la moins bonne sécurité aux passages piétons, avec la Norvège et la Finlande." Une conclusion en forme de coup de semonce à l'adresse des autorités helvétiques, qui se doivent de réagir.

Jacques-Olivier Pidoux
Journal Touring - TCS - déc. 08



Avantages pour les membres actifs

ASSISTANCE ET CONSEIL JURIDIQUE

CAP Assurance protection juridique circulation: Prix spécial FAIR individuelle: CHF 85.-/Famille CHF 90.-

CAP Assurance protection juridique complète (privée et circulation):

Prix spécial FAIR individuelle: CHF 170.- / famille CHF 180.-

● APPAREILS MÉNAGERS

VOLTEC SA – Bussigny
Appareils ménagers
Tél. 021 706 26 30 – Fax 021 706 26 27
Réduction entre 15 % et 28 %

● AUTOMOBILES - MOTOS - ESSENCE - PNEUS - ACCESSOIRES

VOLVO
Rabais: 5 % sur prix net – Contacter
exclusivement notre secrétariat central
FIAT - ALFA ROMEO - LANCIA
Rabais selon modèle.
MANUCO SA
Echappements - Batteries - Freins - Pneus
100, rue de Genève – 1004 Lausanne
Tél. 021 625 37 67 – Fax 021 624 63 52
Rabais de 30 à 50 % selon les articles.
PNEUS DOMINIQUE – Prilly
Tél. 021 625 72 22 – Réduction importante
EUROPCAR
Rabais de 30% sur les tarifs. Dans n'importe
quelle agence.

ESSO accorde une réduction de 2,5cts par litre.

HONDA AUTOMOBILES Fribourg
Offre des conditions spéciales.
2% – voir sur site.

RODUIT PNEUS accorde une réduction
1920 Martigny – tél. 027 722 17 83
oroduit.pneu@premio.ch

● MODE

JP Mode
Grand Rue 61 – 1180 Rolle
Confection homme
10% de rabais sur présentation carte de membre.

● BUREAUTIQUE

GABRIEL ALCARAZ
Bureau mondial Suisse romande
8A ch de Bonmont -1260 Nyon
Action spéciale pour les membres FAIR
20% rabais sur les fournitures informatiques.
Natel 079 785 49 91

JMB Diffusion
Consommables et fournitures en bureautique
Croix-Fédérale 38 – Case postale 2118
2302 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 968 28 27 – Fax 032 968 23 79
Tarif préférentiel

● CARTES DE CRÉDIT

BANK CARD CENTER
Profitez doublement: La carte VISA et la
MasterCard gratuites la 1^{ère} année!
Ensuite Fr. 50.- par carte, carte supplémentaire
idem. Demandez la documentation au secréta-
riat central.

CARTE VISA-GOLD

Tarif préférentiel au prix annuel de Fr. 120.- (au
lieu de Fr. 190.-) et sans finance d'entrée (prix
Fr. 150.-). La carte supplémentaire est à Fr. 100.-

● DIVERS

JUBIN CARD
Divers avantages, restaurants, essence, etc...

GROUPE MUTUEL
offre des conditions intéressantes sur l'assu-
rance complémentaire pour les membres FAIR
et leur famille.
Renseignements au secrétariat central
Tél. 022/796 07 11

● ÉDITIONS DE LIVRES ET LIBRAIRIES

EDITIONS À LA CARTE SA
Place de la Gare 4 – 3960 Sierre
Tél. 027/451 24 28 – Portable 078/615 07 54
Mail: editions@edcarte.ch
10% de rabais sur l'impression et l'achat de
livres sur présentation de la carte de membre

● ÉDITIONS DE LIVRES PROFESSIONNELS

TIMES SYSTEM
accorde aux membres de la FAIR, un rabais
de 20% sur les recharges annuelles.
Le rabais sera déduit sur les prix de vente
actuels et les frais de port sont en plus.

● IMPRIMERIE

IMPRIMERIE CALLIGRAPHY.CH SA
Place de la Gare 6 – 3960 Sierre
Tél. 027 451 24 24 – Portable 078/615 07 54
Mail: g.prats@calligraphy.ch
10% de rabais sur tous les imprimés sur
présentation de la carte de membre

● INFORMATIQUE

OPTIGEST.COM offre aux membres de la
FAIR une remise de 15% sur son logiciel in-
formatique de gestion d'adresses, contacts et
marketing direct Gestdata.
Ch. des Jonchères 1 – Case postale 215
2022 Bevaix – tél. 032 846 33 90
+ fax 032 846 33 91 – www.optigest.com

● LUNETTERIE - OPTIQUE - PHOTO

**LUNETTERIE - OPTIQUE - PHOTO
DE CHAILLY**
4, avenue de Chailly – 1012 Lausanne
Tél. 021 652 16 11
Remise de 14,5% sur lunetterie
Remise de 10% sur optique et photo

● RENSEIGNEMENTS

ACI INVESTIGATIONS
Renseignements privés et économiques
Case postale 248 – 1870 Monthey
Tél. 024 471 64 18 – 079 214 53 16
Rabais de 15%

● ALIMENTATION

MASSIMO CERUTTI S.A.
escompte de 10% sur l'achat des produits
alimentaires du café, food et des machines
à café.

● HÔTELS - RESTAURANTS

LE RELAIS DU PETIT BOURG
Route du Simplon – 1957 Ardon
Réduction 10% sur les chambres

NOVOTEL BUSSIGNY-LAUSANNE
Tél. 021 701 28 71 – Fax 021 702 29 02
Réduction sur présentation
de la carte FAIR

HÔTEL CHAVANNES-DE-BOGIS
Sortie autoroute Coppet
Tél. 022 960 81 81 – Fax 022 960 81 82
Prix spécial FAIR

HÔTEL BELLERIVE – Lausanne
Tél. 021 616 44 44 – Réduction 10 %

HÔTEL DE L'ARDÈVE – Ovronnaz
Tél. 027 305 25 25 – Fax 027 305 25 26
Réduction 10 % sur les chambres

HÔTEL EUROPA – Sion – Rue de l'Envol 19
Tél. 027 322 24 23 – Fax 027 322 25 35

HÔTEL EXPRESS INTERNATIONAL –
Monthey
Offre une carte de membre à Fr. 230.- au lieu
de Fr. 390.- pour des déductions jusqu'à 50 %
lors de réservations d'hôtels.
Tél. 0840 120 120 – Fax 032 511 57 48
www.hei-swiss.ch

ACCOR
Rabais sur les réservations d'hôtels pour les
membres FAIR. Pour la réservation :
www.accorhotels.com/corporate
Code : SCP176567 – Contrat N° 5000

● PEINTURES - PAPIERS PEINTS

J.-P. GERDIL
Gypserie / Peinture / Papiers peints
Ch. du Vieux-Puits 24 – 1228 Plan-les-Ouates
Tél. 078 793 54 32 – Fax 022 794 36 74
Rabais 10 % pour les membres

Sections (suite et fin)

LA CHAUX-DE-FONDS

Président: Président Jean-Claude Nicolet
41, rue des Envers – 2400 Le Locle
Tél. 032 931 23 51 – Natel 079 272 94 84
E-mail: nicobus@hispeed.ch

Correspondant au journal:

Yves Uldry – Tél. privé 032 841 63 90

Local et stamm: Restaurant du Grand-Pont
118, avenue Léopold-Robert – 2300 La Chaux-de-Fonds

AGENDA 2009

● **Jeudi 25 juin**

à 11h30, comité au chalet des lutteurs au Locle

● **Jeudi 15 octobre**

à 20h00, 104^e Assemblée générale,
au restaurant du Grand-Pont

Comité: Restaurant du Grand-Pont, la Chaux-de-Fonds,
réunion le dernier jeudi du mois à **14h00**.



Visitez notre site Internet !
site: www.f-a-i-r.ch

G E N È V E

Président: Gabriel Alcaraz
Chemin de Bonmont 8A – 1260 Nyon
Tél. 022 361 70 52 – Fax 022 362 20 33
Natel 079 785 49 91 – E-mail: gabriel.alcaraz@tele2.ch

AGENDA 2009

● **Samedi 20 juin**

sortie avec la section de la Vaudoise

● **Vendredi 23 octobre**

assemblée générale

Et un joyeux anniversaire à ...

Briffod Jean, né 3 juin

Clémenton Thierry, né le 7 juin

Demierre Jean, né le 9 juin

Vandroux Pierre, né le 10 juin

Davoudlarian Hrair, né le 29 juin



Café - Restaurant

“La Tentation”

Famille Boquete - chez «José»

Spécialités espagnoles - Plat du jour
Vendredi paëlla au plat du jour

Avenue d'Aire 91
1203 Genève
Tél. 022 / 344 28 29

*Fermé le samedi soir
et le dimanche*

Déléguer, oui, mais pas n'importe comment !

- Ne délégez pas les tâches qui vous intéressent le moins. Ce ne sont pas forcément celles qui vous prennent le plus de temps et l'on vous accuserait de vouloir vous en débarrasser.
- Choisissez la personne la plus à même de prendre en charge cette mission, parce qu'elle en a les compétences, le temps et la motivation.
Et donnez-lui les moyens d'effectuer correctement son travail : outils, explications, informations, relations, etc.
- Délégez la tâche dans sa totalité. C'est plus motivant pour votre collègue et vous vous ôterez tout souci de l'esprit. Lorsque cela n'est pas possible, précisez quelles sont les raisons pour lesquelles vous souhaitez conserver votre droit de veto.
- N'abandonnez pas votre collègue à son triste sort. Fixez une date limite d'exécution de la tâche ainsi que des dates intermédiaires pour chacune des étapes à atteindre. Vous pourrez ainsi contrôler l'avancée du travail.
- Rédigez une note de service afin d'informer les membres du personnel que vous avez délégué tel domaine et qu'il faut dorénavant s'adresser à telle personne pour tout renseignement y afférent.
Et renvoyez-les à qui de droit s'ils continuent de venir vous voir !



Conseil juridique

Congé non payé : sans salaire mais non sans danger !

L'employeur n'a aucune obligation légale d'octroyer un congé non payé à un collaborateur qui en ferait la demande. Il est donc en droit de refuser ce congé sans se justifier. Si l'employeur accepte la requête, il est vivement conseillé d'établir une convention mentionnant notamment les dates de début et de fin du congé et les effets de ce dernier.

Le congé non payé est une suspension, convenue entre les parties¹, des obligations principales et réciproques résultant du contrat de travail². Dès lors, le travailleur n'a pas à fournir sa prestation de travail et l'employeur n'a pas à lui verser de salaire durant cette période.

Même si les obligations réciproques sont suspendues, le contrat de travail demeure en vigueur. Il sera ainsi tenu compte de la durée du congé pour calculer l'ancienneté du collaborateur au service de l'entreprise (cette ancienneté est déterminante notamment dans le cadre des articles 324a, 335c et 336c CO).

Le congé non payé a des incidences tant sur le contrat de travail que sur la couverture des assurances sociales.

Maladie et accident

Dans la mesure où l'employé n'a plus droit au versement de son salaire durant le congé non payé, il ne pourra prétendre à une rémunération de la part de l'employeur en cas d'incapacité de travail (maladie ou accident). D'autre part, le travailleur n'aura pas droit à la restitution du congé non payé ou à la prolongation de ce dernier si une période d'incapacité de travail intervient durant le congé.

Vacances

Le droit aux vacances est également suspendu durant le congé non payé³. Un employé qui bénéficie de vingt jours

de vacances par année ne pourra ainsi prétendre qu'à dix jours de vacances s'il a obtenu un congé non payé de six mois.

Treizième salaire et gratification

Lorsque le versement d'un treizième salaire est convenu contractuellement, l'employeur a l'obligation de verser ce treizième salaire à l'échéance convenue. Le droit au treizième salaire est toutefois lié à l'obligation de l'employeur de verser le salaire "de base". Durant le congé non payé, l'obligation de payer le salaire est suspendue, de sorte qu'il en va de même du treizième salaire, qui ne sera versé à l'échéance convenue qu'au prorata du temps travaillé.

La gratification ayant un caractère facultatif et aléatoire, l'employeur décidera librement de l'octroi ou non d'une gratification durant un congé non payé.

Résiliation du contrat de travail

Le congé non payé n'est pas considéré légalement comme une période de protection contre les licenciements (art. 336c CO). L'employeur est donc en droit de résilier le contrat durant le congé non payé. Toutefois, selon une jurisprudence cantonale genevoise⁴, le délai de congé ne commence à courir que lors de la reprise de l'activité.

Conséquences pour les assurances sociales AVS

Si le collaborateur garde son domicile en Suisse, il reste obligatoirement assuré au sens de l'art. 1a LAVS. Les cotisations ne seront toutefois prélevées que sur le montant du salaire effectivement versé au travailleur. Comme il ne perçoit aucune rémunération durant ce congé, il ne devra pas

verser de cotisations. Toutefois, si le salaire annuel assuré devait être inférieur à 4406 francs en raison du congé, l'employé sera amené à verser des cotisations comme non-actif.

Assurance-accidents

En vertu de l'art. 3 al. 2 LAA, "l'assurance accident cesse de produire ses effets à l'expiration du trentième jour qui suit celui où a pris fin le droit au demi-salaire au moins". L'employeur doit informer le travailleur qui prend un congé de plus de trente jours que la couverture contre les accidents non professionnels sera suspendue. Il doit d'autre part rendre l'employé attentif au fait qu'il a la possibilité de prolonger son assurance contre les accidents non professionnels durant cent quatre-vingt jours au plus par convention avec l'assureur ou de réactiver le risque accident auprès de son assurance-maladie.

Assurance maladie perte de gain

Ce sont les conditions générales d'assurances (CGA) qui déterminent le sort de la couverture en cas de congé non payé. Le plus souvent, la couverture s'éteint, de sorte que l'assurance ne sert plus aucune prestation en cas de maladie durant le congé non payé et ne perçoit plus de primes. Les CGA peuvent prévoir dans un tel cas la possibilité d'un transfert dans l'assurance individuelle aux frais de l'employé. L'employeur devra alors attirer l'attention de son collaborateur sur ce point dans la convention de congé.

Prévoyance professionnelle

En cas de congé non payé⁵, le salaire coordonné⁶ est maintenu au moins pour un temps limité correspondant à l'échelle bernoise⁷. Durant cette période, les cotisations continueront à être dues à l'institution de prévoyance. Si la durée du congé est supérieure au temps pendant lequel le salaire coordonné pourrait être maintenu, le collaborateur cessera d'être soumis à l'assurance obligatoire jusqu'à la fin du congé mais conservera toutefois la possibilité de s'affilier à ses frais à titre facultatif au sens de l'art. 47 LPP. A noter, cependant, que les frais non négligeables que pourrait entraîner un tel choix peuvent limiter l'opportunité, selon les situations, de maintenir l'affiliation par un tel biais.

Assurance chômage

Pour avoir droit aux indemnités de chômage, l'assuré doit avoir cotisé durant douze mois au moins au cours des deux années précédant la demande⁸. Si le congé non payé a duré plus d'une année, l'employé devra donc cotiser durant une année au moins dès sa reprise d'emploi pour pouvoir prétendre au versement des indemnités de chômage.

Allocations familiales

Le droit aux allocations familiales naît et expire avec le droit au salaire⁹. Dans la mesure où ce dernier est suspendu, le collaborateur n'aura en principe pas droit aux allocations familiales durant le congé.

¹ Le congé pour les activités de jeunesse extrascolaires (art. 329e CO) et les congés usuels (art. 329 al. 3 CO) ne constituent pas des congés non payés au sens de cette définition puisque l'employé y a légalement droit.

² Marianne Favre Moreillon, Guide pratique Droit du travail, Bâle 2006, p. 137.

³ Contra Eric Cerottini, Le droit aux vacances, Lausanne 2001, pp. 114-115

⁴ JAR 1987 p. 246

⁵ Le congé non payé est assimilé aux "autres circonstances semblables" de l'art. 8 al. 3 LPP.

⁶ En vertu de l'art. 8 al. 1 LPP, la partie du salaire annuel comprise entre 23 205 et 79 560 francs doit être assurée. Cette partie du salaire est appelée "salaire coordonné".

⁷ La personne assurée peut toutefois demander la réduction du salaire coordonné, art. 8 al. 3 LPP.

⁸ Art. 9 al. 3 et 13 al. 1 LACI.

⁹ Art. 13 al. 1 de la loi fédérale sur les allocations familiales.

¹⁰ Dans certains cantons, comme Genève, il est prévu que les personnes sans activité lucrative puissent toucher les allocations familiales en s'adressant à la caisse compétente (CAFNA).

Roxane Zappella

SAJEC

Entreprise romande - février 2008

**Visitez notre
site Internet !**



**site: www.f-a-i-r.ch
e-mail: info@f-a-i-r.ch**